



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**MÉTROPOLE DU GRAND PARIS**

**SÉANCE DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS  
DU JEUDI 11 JUIN 2026**

**BM2026/06/11/16-3 : CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA MÉTROPOLE ET L'ASSOCIATION  
FESTIVAL AMERICA POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL AMERICA**

---

DATE DE LA CONVOCATION : 5 juin 2026  
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 50  
PRÉSIDENT DE SÉANCE : Patrick OLLIER, Président  
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Camille GICQUEL

**LE BUREAU DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5219-1,

**Vu** la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

**Vu** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

**Vu** le décret n°2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la Métropole du Grand Paris,

**Vu** la délibération CM2017/12/08/05 portant déclaration d'intérêt métropolitain en matière de développement et d'aménagement économique, social et culturel,

**Vu** la délibération CM2020/05/15/04 relative au Plan de relance de la Métropole du Grand Paris : pour un territoire durable, équilibré et résilient,

**Vu** la délibération CM2026/04/29/22 portant modification des délégations d'attributions du Conseil de la Métropole du Grand Paris au Bureau pour prendre des décisions dans des domaines limitativement énumérés parmi lesquels l'octroi de subventions aux associations et organismes d'un montant inférieur à 200 000 € (deux cent mille euros) dans la limite des crédits ouverts au budget et de l'approbation des conventions afférentes,

**Vu** la demande de subvention adressée par l'association Festival America à la Métropole du Grand Paris,

**Considérant** la compétence de la Métropole en matière de développement et d'aménagement économique, social et culturel, notamment en matière d'attractivité et de rayonnement national et international,

**Considérant** l'intérêt du projet porté par l'association Festival America qui contribue au rayonnement national et international de la Métropole du Grand Paris,

**Considérant** les caractéristiques du Festival AMERICA, dont le format attractif par la présence et l'implication d'écrivains de renommée internationale permet l'accessibilité à la littérature à tous les habitants de la Métropole du Grand Paris,

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**ATTRIBUE** une subvention de 50 000 € (cinquante mille euros) à l'association « Festival America » pour l'organisation de la 12<sup>ème</sup> édition du Festival AMERICA en 2026.

**APPROUVE** le projet de convention d'objectifs, ci-annexé, avec l'association Festival America pour l'organisation de la 12e édition du Festival AMERICA, du 24 au 27 septembre 2026.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention afférente et à prendre toute mesure nécessaire à son exécution.

**DIT** que la dépense sera imputée sur le chapitre 65 « autres charges de gestion courante » du budget 2026 de la Métropole du Grand Paris.

**ADOpte À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

Le Président de la Métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER  
Ancien Ministre  
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.